

## Partenariat AGROLA

### **Mazout de chauffage ECO pauvre en soufre (maximum 50 ppm de soufre)**

Agrola SA accorde les rabais ci-dessous basés sur les prix publiés sur agrola.ch/fr et calculés selon le volume, le nombre de déchargement, le numéro postal du lieu de livraison, ainsi que le jour et l'heure de la commande.

#### **Volumes commandés**

500 à 1'200 litres  
1'201 à 2'500 litres  
2'501 à 9'000 litres  
9'001 à 10'000 litres  
10'001 litres et plus

#### **Rabais par 100 litres/TTC**

CHF 3.--  
CHF 1.50  
CHF 0.70  
CHF 0.50  
Contacter Agrola

### **Pellets de bois (utilisés comme combustible de chauffage)**

CHF 10.-- de rabais par tonne (TTC) pour les livraisons en vrac, avec comme base de référence la liste de prix d'Agrola SA (maximum 22 tonnes).

Le délai de livraison garanti pour Agrola SA est de 10 - 15 jours après la commande. Aucune mesure préférentielle ne pourra être exigée.

### **Conditions**

Le client doit impérativement faire valoir sa qualité de membre de la CIN au moment de la commande. Aucune note de crédit ou correction de facture ne sera établie par la suite par Agrola SA.

Le rabais offert par Agrola SA aux membres de la CIN ne pourra être cumulé à d'autres conditions spéciales, formes contractuelles ou rabais. Pour les commandes groupées dans un même lieu, le rabais sera appliqué exclusivement aux membres de la CIN.

Lors de chaque commande, Agrola SA se réserve le droit de contrôler la solvabilité des membres et de demander le paiement par avance à tout membre ne présentant pas une garantie de solvabilité suffisante.

Les contrats d'achat de mazout de chauffage et pellets de bois sont conclus exclusivement entre Agrola SA et les membres de la CIN. Cela exclut toute responsabilité de la CIN.